

UNE NOUVELLE RÉFÉRENCE POUR LES PRODUITS STRUCTURÉS

Le nouvel indice SSPA pour les Barrier Reverse Convertibles (BRC) avec coupon constitue pour la première fois une référence permettant une comparaison à long terme avec les actions et les obligations. Le profil risque/rendement est attractif pour les investisseurs et compréhensible pour les conseillers à la clientèle.

Les BRC comptent parmi les produits structurés les plus populaires en Suisse. Avec leurs coupons relativement élevés, ils suscitent l'intérêt de nombreux clients investisseurs.

En bref

- L'indice apporte transparence et comparabilité aux produits structurés.
- Il repose sur douze Barrier Reverse Convertibles sur des indices boursiers connus (et non sur des titres individuels).
- Depuis 2008, sa performance se situe entre celle des obligations fédérales suisses et celle des marchés boursiers mondiaux.

Représentatif de la gestion de fortune

Les produits de l'indice se réfèrent au S&P 500, à l'Euro Stoxx 50 et au Nikkei 225, des indices qui couvrent environ les trois quarts du MSCI World. L'indice de référence reflète ainsi exactement les catégories de produits les plus fréquemment utilisées dans la gestion de fortune suisse.

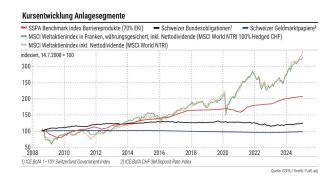
Une meilleure comparabilité pour les investisseurs et les clients

Pour les conseillers, il est essentiel de pouvoir comparer facilement les différentes possibilités d'investissement. Les investisseurs, qu'ils soient particuliers ou institutionnels, doivent pouvoir évaluer objectivement les placements. L'indice offre à cet effet une base nouvelle et transparente. À souligner tout particulièrement : l'indice, ou BRC, combine des rendements stables avec une volatilité réduite et une certaine protection contre les pertes de cours.

Performance entre actions et obligations

Un backtest réalisé depuis 2008 avec le soutien de l'Université de Zurich montre ce qui suit : les BRC ont généré des rendements supérieurs à ceux des obligations fédérales et des placements monétaires, mais ils sont restés en retrait par rapport à l'évolution du MSCI World.

Alors que les obligations offraient une stabilité mais des rendements faibles, les BRC se montrent nettement plus attractifs grâce aux paiements de coupons.



Moins risqué que les actions

Outre le rendement, il convient de tenir compte du risque d'investissement. La période test couvre la crise financière, la crise de l'euro, le choc du franc suisse en 2015 et la pandémie de coronavirus – et l'indice a fait ses preuves.

- Volatilité : légèrement supérieure à celle des obligations, nettement inférieure à celle des actions mondiales.
- Perte maximale (drawdown): environ 20% pour les BRC, contre plus de 40% pour les actions. Les obligations se situaient autour de 10%.

Structure de l'indice

Douze BRC d'une durée de 12 mois chacun sont remplacés chaque mois. La barrière est fixée à 70% (barrière européenne, vérifiée uniquement à l'échéance). Le montant du coupon est déterminé sur la base des offres de différents émetteurs sur des plateformes multi-émetteurs. Le calcul est effectué par le fournisseur d'indices Solactive (Francfort).

À qui s'adresse cet indice ?

L'indice est disponible en CHF, USD et EUR, ce qui le rend également intéressant pour les investisseurs internationaux. Il présente également un intérêt pour les conseillers à la clientèle, qui peuvent ainsi mieux faire connaître aux investisseurs les possibilités de placement, ainsi que les opportunités et les risques liés à cette forme très appréciée de produits structurés.

Lien vers le communiqué de presse :

https://sspa.ch/fr/medienmitteilung/la-sspa-lance-un-indice-de-reference-innovant-pour-les-produits-structures/





Nouvelles entrées du blog

• 26.8.2025 – La commission LPP recommande au Conseil fédéral de maintenir le taux d'intérêt minimal à 1,25%

Pour en savoir plus, consultez le blog Mendo : https://mendo.ch/fr/blog/

La population souhaite davantage de flexibilité et de capitalisation dans la prévoyance vieillesse

Une enquête récente menée par Deloitte Suisse montre que la population suisse est ouverte à de nouvelles approches en matière de prévoyance vieillesse. Une majorité est favorable à un âge de départ à la retraite flexible, permettant à chacun de décider luimême quand il souhaite prendre sa retraite. En revanche, les propositions traditionnelles telles que l'augmentation des cotisations salariales, la hausse de la taxe sur la valeur ajoutée, la réduction des retraites ou le relèvement général de l'âge de la retraite sont clairement rejetées. Les personnes interrogées souhaitent davantage de liberté de décision et un financement durable. C'est pourquoi beaucoup sont favorables à une couverture par capitalisation plus importante dans l'AVS, à l'instar de la caisse de pension. Le fonds AVS doit être augmenté de manière ciblée et investi sur le marché des capitaux, afin de financer les futures retraites avec les revenus du capital. Près de la moitié des personnes interrogées se sont également prononcées en faveur d'une augmentation temporaire des contributions fédérales à l'AVS, une réaffectation des fonds fédéraux devant être effectuée à des fins spécifiques. Deloitte se montre en revanche sceptique quant à l'idée d'utiliser les bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS, car ceux-ci sont volatils et difficilement prévisibles.

Lien vers l'étude : https://www.deloitte.com/ch/fr/about/press-room/mehrheit-will-flexibles-rentenalter-und-starkere-kapitaldeckung-der-altersvorsorge.html?icid=toggle-ch-fr

Arrêt du Tribunal fédéral concernant le partage des bonifications pour tâches éducatives

Le Tribunal fédéral a décidé que les bonifications pour tâches éducatives ne peuvent être prises en compte qu'à hauteur de la moitié dans la rente AVS si le conjoint n'a pas encore atteint l'âge de la retraite. Dans le cas concret, cela concernait une femme qui avait pris sa retraite avant son mari et qui avait réduit son temps de travail pour s'occuper de ses enfants.

Lien vers un article : https://www.penso.ch/rubriken/recht/keine-diskriminierung-bei-anrechnung-von-erziehungsgutschriften/ (disponible uniquement en allemand)

Meilleures prévisions financières pour l'AVS – Financement de la 13ème rente AVS en suspens

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a présenté de nouvelles prévisions financières pour l'AVS et l'Al jusqu'en 2040 et en a informé le Conseil fédéral le 20 août 2025. À partir de 2026, l'introduction de la 13ème rente AVS aggravera les résultats négatifs de la répartition de l'AVS. Dans le scénario de référence, un déficit d'environ CHF 4,2 est attendu pour 2035. Pour l'Al, l'OFAS prévoit un déficit annuel d'environ CHF 300 millions au cours des prochaines années, principalement en raison de la forte augmentation des nouvelles rentes. Les calculs sont basés sur des scénarios démographiques actualisés, les prévisions conjoncturelles de la Confédération et les derniers comptes annuels des fonds de compensation.

Pour plus d'informations : https://www.news.admin.ch/fr/newnsb/NQuDPHrPbIAM QwARhkly

Un environnement intéressant pour le prêt direct

De nombreux signes indiquent que le prêt direct, en particulier le financement direct des entreprises par des investisseurs, va gagner en importance cette année. La baisse des taux d'intérêt rend les placements à revenu fixe en francs suisses de moins en moins attractifs, tandis que les entreprises font face à une nouvelle année difficile en matière de financement. Cette combinaison crée un environnement favorable au prêt direct. Cela vaut également pour les investisseurs privés, qui doivent toutefois veiller à diversifier leurs placements dans cette classe d'actifs.

Voici deux liens vers des articles de blog intéressants :

https://blog.swisspeers.ch/direct-lending-2025 | https://blog.swisspeers.ch/direct-lending-vs-bankgeschaeft-unterschiede-erklaert (disponibles uniquement en allemand)

